

## DECISION N° 002 /DG/FER/MTP/2020

### PORTANT RESTRUCTURATION DES SERVICES DU FONDS D'ENTRETIEN ROUTIER (FER)

#### Le Directeur Général

Vu le décret N°114/PRG/SGG/2000 du 24/11/2000 portant mise en place du Fonds d'Entretien Routier (FER),  
Vu les Décrets N° D/2014/066/PRG/SGG du 07/04/2014 et D/2016/158/PRG/SGG du 30/05/2016 portant nomination de hauts cadres au Ministère des Travaux Publics,  
Vu les nécessités de services.

#### DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>** : La présente décision porte restructuration des différents services et la mise en place d'une nouvelle structure organisationnelle du Fonds d'Entretien Routier (FER).

**Article 2** : Le Fonds d'Entretien Routier (FER) comprend en plus de la Direction Générale trois (3) directions opérationnelles et huit (08) services techniques.

**Article 3** : La Direction Générale est composée d'un Directeur Général.

**Article 4** : Il est rattaché au Directeur Général, une Assistante de Direction, Un contrôleur Interne ainsi que les trois (3) Directions opérationnelles :

A. **Direction Technique** : Il est rattaché à cette Direction les services et postes suivants :

- Un responsable Technique
- Un Responsable Informatique

B. **Direction Financière** : Il est rattaché à cette Direction les services et postes suivants

- Chef Comptable
- Responsable du Budget
- Responsable Gestion des marchés d'entretien

**C. Direction Administrative et des Ressources Humaines** : Il est rattaché à cette Direction les services et postes suivants :

- Responsable Administratif
- Responsable Communication
- Responsable du service Achat et Logistique

**Article 5** : La présente décision qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de sa date de signature.

**Ampliation** :

- CA
- Ministère des Travaux publics
- Direction Administrative
- Direction Financière

Fait à Conakry le 27 mai 2020

**Le Directeur Général**



**Souleymane Traoré**

